

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20251217-D_17_12_2025_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 24/12/2025

Délibération n°17-12-2025-026

7.2 Fiscalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 17 décembre 2025*

Date de convocation	11 décembre 2025
Date d'affichage	11 décembre 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	33
Votants	46 (dont 13 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 17 décembre 2025 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes à Sceaux sur Huisne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 31 - M. Serge AUGER, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPIILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSEL.

Etaient représentés : 2 - Mme Liliane DENIS représentée par M. Bruno CEPRÉ, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 13 - M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, M. Dominique ÉDON ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, M. Thierry GUÉRIN ayant donné pouvoir à M. Jean DUMUR, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Pierre TORCHÉ ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSEL.

Etaient excusés : 9 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, Mme Amélie DANGEUL, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Roland MARCOTTE, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Thierry RENVOIZÉ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : MONTANTS DEFINITIFS POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°27-01-2025-012 en date du 27 janvier 2025 relative aux montants prévisionnels des attributions de compensation pour l'année 2025,

Vu le rapport du Président, présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

Considérant que les communes paient leur recours au Service mutualisé Affaires juridiques via un prélèvement sur leurs attributions de compensation,

ARRÈTE les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise au titre de l'année 2025 tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Montant AC
AVEZÉ	16 297 €
BEILLÉ	109 716 €
BOËSSÉ LE SEC	95 835 €
BOUËR	24 683 €
CHAMPROND	2 022 €
CHERRE-AU	1 814 087 €
CORMES	75 023 €
COURGENARD	94 701 €
DEHAULT	5 892 €
DUNEAU	42 201,20 €
GREEZ SUR ROC	4 062,40 €
LA BOSSE	4 118 €
LA CHAPELLE DU BOIS	91 040 €
LA CHAPELLE ST REMY	69 860,30 €
LA FERTÉ-BERNARD	2 205 951,25 €
LAMNAY	29 262 €
LE LUART	89 653,20 €

Commune	Montant AC
MELLERAY	18 546 €
MONTMIRAIL	60 340 €
PRÉVAL	16 064 €
PRÉVELLES	1 023 €
ST AUBIN DES COUDRAIS	27 444 €
ST DENIS DES COUDRAIS	3 426 €
ST JEAN DES ÉCHELLES	13 451 €
ST MAIXENT	49 694 €
ST MARTIN DES MONTS	1 204 €
ST ULPHACE	9 675,80 €
SCEAUX SUR HUISNE	396 156 €
SOUVIGNÉ SUR MÊME	4 554 €
THÉLIGNY	85 910 €
TUFFÉ VAL DE LA CHERONNE	434 725,20 €
VILLAINES LA GONAIS	130 950 €
VOUVRAY SUR HUISNE	2 382,40 €
TOTAL	6 029 949,75 €

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 17 décembre 2025

Pour extrait conforme

Le 18 décembre 2025

Le Secrétaire de séance

M. Thierry RENVOIZÉ

Le Président

M. Didier REVEAU